

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DIVISION 01 - MONTRÉAL  
COUR : 500-11-050199-161  
SURIN. : 41-2088749

COUR SUPÉRIEURE  
CHAMBRE COMMERCIALE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

**I.D.S. INTELLIGENT DATA SYSTEMS (CANADA) INC.**, corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son siège social et sa place principale place d'affaires au 6200 Route Transcanadienne, en la ville de Saint-Laurent, province de Québec, H4T 1X9.

Débitrice

- ET -

**KPMG INC.**, 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec, H3A 0A3.

Syndic

### RAPPORT AU SUJET DE L'ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE DU SYNDIC

L'objectif de ce rapport est de fournir aux créanciers des renseignements sur les affaires de la débitrice et de faire un compte-rendu des démarches prises par le Syndic depuis sa nomination.

#### HISTORIQUE

---

I.D.S. Intelligent Data Systems (Canada) Inc. (« **IDS** ») ou (la « **Compagnie débitrice** ») a été constituée le 26 janvier 2011 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* du Canada.

IDS est une entreprise qui opérait dans le domaine des services d'impression et de gestion de documents, desservant des clients à travers le Canada. La Compagnie débitrice comptait 4 places d'affaires, 2 au Québec et 2 en Ontario et employait environ 70 employés.

Faisant face à des difficultés financières durant les deux dernières années, IDS a tenté de restructurer ses opérations, sans succès. Dans les mois précédant la faillite, IDS a encouru des pertes d'environ 170 000\$ par mois. Durant cette période, IDS a également perdu ses contrats d'approvisionnement auprès de ses principaux fournisseurs stratégiques, ne lui permettant plus de pouvoir répondre adéquatement aux besoins de ses clients.

Étant dans l'incapacité de faire face à ses obligations au fur et à mesure de leur échéance, le 16 février 2016, la Compagnie débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de l'article 50.4 (1) (« **AI** » ou l'« **Avis d'Intention** ») de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »), et KPMG inc. a accepté d'agir comme syndic au dossier.

Au cours des semaines précédant le dépôt de l'Avis d'Intention, IDS a entretenu des discussions avec un acheteur potentiel, CT Copieur inc. (« **CT** »), en vue de lui vendre la quasi-totalité de ses actifs (comptes clients, achalandage, propriété intellectuelle), et ainsi permettre le maintien des activités et la préservation d'une partie importante des emplois.

Durant son processus de restructuration en vertu de la LFI, IDS a accepté une offre d'achat de ses actifs de CT, et ce avec l'aval de son créancier garanti, Banque Comerica.

Conséquemment, le 29 février 2016, la Compagnie débitrice a déposé devant le Tribunal une requête visant à disposer de ses actifs conformément à l'article 65.13 de la LFI. La requête a été accordée par L'Honorable Chantal Corriveau, juge de la Cour Supérieure du Québec, autorisant ainsi la transaction de vente des actifs à CT.

En date de ce rapport, environ 26 anciens employés d'IDS sont à l'emploi de CT.

Il est à noter que la transaction n'a pas permis de rembourser en totalité la créance garantie due à Banque Comerica.

Le 18 mars 2016, IDS est réputée avoir déposé une cession suite au non-dépôt de la proposition, et KPMG inc. été nommé syndic à l'actif du failli.

### **ÉLÉMENTS D'ACTIF**

---

La Compagnie débitrice ne disposait d'aucun actif à la date de la cession, ceux-ci ayant fait l'objet d'une transaction de vente durant AI, tel que mentionné précédemment.

### **LIVRES ET DOCUMENTS**

---

Le Syndic a récupéré la grande majorité des documents, livres et registres comptables de la Compagnie débitrice.

### **MESURES CONSERVATOIRES ET DE PROTECTION**

---

Le Syndic a procédé à la mise en place des mesures conservatoires et de protections suivantes :

- Ouverture d'un compte bancaire en fidéicommiss auprès de la Banque Nationale du Canada;
- Demande de fermeture des comptes bancaires de la Compagnie débitrice;
- Envoi de l'Avis de faillite aux créanciers;
- Mise en place d'une couverture d'assurance relativement aux actifs appartenant à des tiers dans les locaux de Pickering et Montréal;
- Nomination d'un gardien des biens relativement aux actifs appartenant à des tiers dans les locaux de Pickering et Montréal et changement des serrures dans les locaux de Montréal;
- Publication de l'Avis de la faillite dans le quotidien Le Devoir.

## CRÉANCIERS GARANTIS

Créanciers garantis	
Comerica Bank <i>Hypothèque de premier rang sur l'universalité des éléments d'actif</i>	3 770 000 \$
CIT Financial LTD <i>Droits de propriété du crédit-bailleur</i>	103 202 \$
De Lage Landen Financial Services Canada Inc. <i>Droits de propriété du crédit-bailleur</i>	2 467 \$
Hewlett-Packard Financial Services Canada Company <i>Droits de propriété du crédit-bailleur</i>	175 357 \$
La Corporation de services financiers Mercedes-Benz Canada <i>Droits de propriété du crédit-bailleur</i>	47 692 \$
Ford Credit Canada Leasing <i>Droits de propriété du crédit-bailleur</i>	6 643 \$
<b>Total (Note 1)</b>	<b>4 105 361 \$</b>

Note 1 : Il est à noter que le détail des créances et des créanciers garantis ci-dessus proviennent de notre revue des documents de garantie en notre possession. La validité et l'opposabilité des hypothèques détenues par les créanciers feront l'objet d'une opinion juridique et le montant est susceptible à changement suite à la réception de la preuve de réclamation.

## RÉCLAMATIONS PROUVABLES

À la date de ce rapport, il n'y a pas d'écarts importants entre les réclamations reçues et celles déclarées au bilan statutaire.

## TRANSACTIONS RÉVISABLES ET PAIEMENTS PRÉFÉRENTIELS

À la demande des créanciers, le Syndic effectuera une révision sommaire des livres et registres de la débitrice afin de déterminer s'il existe des transactions révisables et/ou des paiements préférentiels et en fera rapport aux inspecteurs à être nommés, s'il y a lieu.

## RÉALISATION PRÉVUE ET DISTRIBUTION PROJÉTÉE

Compte tenu qu'il n'y avait aucun élément d'actif dans le patrimoine de la Compagnie débitrice au moment de la cession, le Syndic n'anticipe aucun dividende.

## AUTRES

Les débours et honoraires du syndic ont été garantis par CT dans le cadre de la transaction de vente.

Daté à Montréal ce 8 avril 2016

KPMG INC.

  
Dev A. Coossa, CIRP, SAI